SPORTS

LA COMPOSITION DE L'ÉQUIPE L'ARMY FOOTBALL ASSOCIATION

Paris, 3. — L'Army Football-Association vient de faire connaître à la Fédération Française de Football la composition de l'équipe qui portera les couleurs de l'Angleterre dans le prochain match international qui doit avoir lieu à Paris le 11 février :

But : Riley (Liverpool et South Africa) ; Arrières : Preston (Manchester City et England), Beattie (Preston North end et Scotland).

Demis : Goulin (Bolton Wanderers et England), Cullis (Wolverhampton, Wanderers et England), Mercer (Everton et England).

Avants : Geldars (Boston Wanderers et England), M. Edelston (Reading et England), Lawton (Everton et England), Wels (Charlton Athletic et England), Compton (Arsenal).

Réserves : Cooping (Leeds United et England), Paolan (Liverpool), Cook (Everton et Ireland), Allen (Queens Park Rangers).

DIMANCHE 7 JANVIER AU STADE J.-LEMAIRE S. C. FIVOIS CONTRE J. S. PUTEAUX

St Fives gagna à Amiens, au tour précédent, par 5 buts à 4. Puteaux n'eut aucune peine à triompher du O.A. XIV par 3 buts à 0. Ce rappel des résultats indique assez pour l'actuelle période il ne faut plus se baser sur une réputation antérieure et que la rencontre qui aura lieu dimanche à Fives, doit être particulièrement disputée.

Puteaux, par suite de certaines circonstances, nées de la guerre, a vu venir chez lui d'excellents joueurs qui ont eu immédiatement leur qualification pour la J.S.P.

Les Fivois auront donc, dimanche, des adversaires de taille à vaincre s'ils veulent se qualifier pour les huitièmes de finale.

Coup d'envoi à 14 heures.

COMMUNICATIONS de caractère officiel et d'ordre général

Les avoirs à l'étranger

Paris, 3. — Le Ministère des Finances communique :

Il est rappelé que le décret du 9 septembre 1939, relatif aux avoirs à l'étranger, astreint toutes personnes physiques de nationalité française, résidant habituellement en France, ainsi que les personnes morales françaises et les personnes morales étrangères pour leurs établissements en France, soit à rapatrier, soit à déclarer les avoirs qu'elles détiennent hors de France. Les personnes morales sont en outre tenues de déclarer l'or et les devises étrangères qu'elles possèdent en France.

RAPATRIEMENTS

Le rapatriement des avoirs à l'étranger réalisé au plus tard le 31 décembre 1939, dispense les intéressés de fournir une déclaration à l'Office des Changes. Pour tenir compte des difficultés de transmission et de déplacement, les « rapatriements juridiques » ont été acceptés. Autrement dit, les valeurs mobilières et des devises matériellement conservées à l'étranger mais placées sous dossier ouvert au nom du propriétaire dans une banque établie en France, sont considérées comme rapatriées et par là même n'ont pas à figurer sur la déclaration.

DÉCLARATIONS

Tout l'avoir à l'étranger, non rapatrié avant le 1er janvier 1940, doit être déclaré à l'Office des Changes. Les formules de déclaration sont mises à la disposition du public dans tous les établissements de banque. Elles doivent être adressées sous pli recommandé à l'Office des Changes : 1, place Ventadour, à Paris (2e) avant le 15 janvier 1940 en règle générale et avant le 1er février pour les mobilisés.

Toutefois, les personnes qui se trouveraient empêchées de faire en temps voulu une déclaration complète, ont la faculté de ne déposer, aux dates précitées, qu'une déclaration sommaire provisoire.

La déclaration détaillée et définitive sera adressée à l'Office des Changes avant le 15 mars, par les personnes physiques non mobilisées et par les personnes morales dont tous les représentants ne sont pas sous les drapeaux et avant le 1er avril par les mobilisés. En cas de force majeure, dûment établie et sous réserve d'une demande adressée à l'Office des Changes avant le 15 janvier ou le 1er février 1940, suivant le cas, des délais supplémentaires peuvent être accordés.

AMNISTIE

L'observation des prescriptions rappelées ci-dessus (rapatriement ou déclaration à l'Office des Changes) met les possesseurs d'avoirs à l'étranger à l'abri de toute réclamation fiscale pour le passé, à condition que les avoirs dont il s'agit n'aient pas fait l'objet d'aucune procédure administrative ou judiciaire avant le 17 septembre 1939.

PÉNALITÉS

Les infractions à la réglementation rappelée ci-dessus sont punies de peines sévères (emprisonnement, amende, confiscation, déchéance des droits civiques, publication et affichage du jugement, exclusion de l'ordre national de la Légion d'Honneur) sans que puisse être accordé le bénéfice des circonstances atténuantes prévues par la loi du 26 mars 1891.

LES INSCRIPTIONS IRRÉGULIÈRES DE CHOMEURS SUR LES LISTES DES BÉNÉFICIAIRES DE SECOURS

Paris, 3. — Un décret relatif au chômage stipule que, lorsqu'un représentant de l'Inspection du travail et de la main-d'œuvre constate l'inscription irrégulière d'un chômeur sur la liste des bénéficiaires de secours, cette constatation entraîne, de plein droit, la suspension des secours.

Au cas où le chômeur estimerait cette suspension contraire aux dispositions du décret du 6 mai 1939, il pourra intenter un recours devant l'inspection divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre, qui, après nouvel examen du dossier de l'intéressé et après avis de la Commission de contrôle auprès des institutions municipales de chômage ou, éventuellement, de la Commission paritaire de l'Office départemental de placement, statuera définitivement.

La décision de l'Inspecteur du Travail doit intervenir dans un délai de 10 jours, même si, dans ce délai, les Commissions précitées n'ont pas encore fait connaître leur avis. Sous réserve qu'il n'ait pas cessé d'être en chômage, l'intéressé pourra, après décision favorable de l'Inspecteur du Travail visée au paragraphe précédent, recevoir rétroactivement les allocations de chômage.

Office départemental des Mutilés, Combattants, etc.

PROROGATION DE VALIDITÉ DES CARTES D'INVALIDITÉ DÉLIVRÉES AUX MUTILÉS DE GUERRE

A la suite d'un accord intervenu entre l'Office National des Mutilés et la Société Nationale des Chemins de Fer Français, la validité des cartes d'invalidité délivrées aux mutilés de guerre, arrivant à expiration au cours de l'année 1940, est prorogée, sans autre formalité, jusqu'au 31 décembre 1940.

Il a été, toutefois, entendu que les Offices Départementaux procéderont au retrait ou au changement — à partir du jour de l'expiration du titre de pension ancien — des cartes détenues par des invalides dont la pension aura été supprimée ou réduite. De même, il sera procédé au changement de la carte en cas d'augmentation du taux de pension ouvrant droit à une réduction plus élevée sur le tarif des chemins de fer.

Agriculture Commerce Industrie

INDUSTRIE MEUNIÈRE

Paris, 3. — Le « Journal Officiel » publie l'arrêté suivant relatif au contingentement des moulins et à l'organisation professionnelle de l'industrie meunière :

Article 1er. — A titre exceptionnel et par dérogation aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté interministériel du 27 juin 1938, le nombre de quintaux de blé que chaque moulin est autorisé à broyer pour la consommation intérieure pendant la période comprise entre le 1er janvier 1939 et le 31 décembre 1940 est égal au double du contingent annuel qui lui est attribué.

Art. 2. — Les écrasements effectués en 1939 par suite de l'état de guerre, en excédent du contingent de l'année 1939, seront imputés sur le contingent global des années 1939 et 1940.

MARCHÉ DE PARIS

Viandes. — Mêmes cours que la veille.

Beurres. — Kilo des Laiteries Coopératives Industrielles Normandie, 30.50 ; Charente Poitou Touraine, 30.25 ; malaxés Normandie, 27.50 ; malaxés Bretagne, 26.50.

Œufs. — Picardie et Normandie, 15.25 ; Bretagne, 965 ; Poitou Touraine Centre, 1060 ; Auvergne-Midi, 1060 ; Outre-Mer, 780.

Fromages. — Brie moyen, 340 ; camembert Normandie, 475 ; divers, 425 ; Pont-l'Evêque, 560 ; Port-Salut, 1800 ; Gruyère et Comté, 1960.

Volailles. — Canards rouennais, 31 fr. ; nantais, 19.50 ; fermes, 16.50 ; lapins morts, 17.50 ; oies en peau, 13.50 ; poulets morts nantais, 21.50 ; de Bresse, 28 fr. ; poules mortes, 18 fr. 50.

Poissons. — Barbues, 15 fr. ; bars, 26 fr. ; hareng fraîs pleins, 5.00 ; homards vivants, 30 fr. ; langoustes vivantes, 27.50 ; maquereaux français petits, 9 fr. ; merlans ordinaires, 4.50 ; morues salées, 5.75 ; raies, 4.75 ; sardines salées Bretagne, 40 fr. ; fraîches, 35 fr. ; soles, 29.50 ; huîtres Marennes, 130 fr. ; Portugaises, 32.50 ; moules Isigny, 225 fr.

MARCHÉS DE LA RÉGION

A Valenciennes, 3. — Beurre, 30 à 31 fr. le k. ; œufs, 1.25 à 1.50 p. ; fromage blanc, 2.50 à 3 fr. le k. ; maroilles, 12 à 13 fr. p. ; poulets vivants 24 à 28 fr. p., morts 28 à 30 fr. le kilo ; poules vivantes 22 à 27 fr. pièce, mortes 24 à 26 fr. p. ; canards vivants 23 à 24 fr. p., morts 22 à 24 fr. le k. ; lapins vivants 24 à 26 fr. p., morts 24 à 26 fr. le k. ; viandes chevaline : contrefilet 29 à 30 fr. le k. ; bifteack, 28 à 29 fr. le k. ; côte, pot au feu et jarret, 7 à 9 fr. le kilo.

A Douai, 3. — Bœuf, de 6.50 à 7.25 ; vache, de 4.25 à 5.50 ; taureau, de 4.75 à 5.50 ; veaux gras, de 9 à 12 francs, le tout au kilo vivant.

MARCHE DES COSSETTES DE CHICORÉE

A Bourbourg. — On cote sur wagon départ le cours de 180 fr. avec nombreux acheteurs.

Certains sécheurs ont achevé leur fabrication.

La raffinerie est active à cette époque.

A Bourbourg, 2. — Le beurre à 16 fr. la livre en pièces ; les œufs à 34 fr. les 26.

Volailles : poules, 40 à 45 fr. la couple ; poulettes, 45 fr. la paire ; poulets, 60 à 70 fr. les deux ; canards, 24 à 26 fr. ; pintades, 45 à 50 fr. la paire ; pigeons, 10 et 12 fr. la couple ; lapins, petits, 7 et 8 fr. pièce ; moyens, de 16 à 22 fr. ; gros, de 25 à 32 fr.

Au Cateau, 2. — Beurre, 15.50 à 16 fr. la livre ; œufs, 1.18 et 1.20 la pièce ; fromage blanc frais du pays, 2 et 2.50 le kil. ; fromage de Maroilles, 15 fr. la pièce ; pommes de terre, 0.50 et 0.60 le kil. ; céleri vert, 1 fr. le pied ; céleri blanc gros pied, 3 à 4 fr. le pied ; choux verts, 0.50 à 1 fr. le pied ; choux rouges, 2 à 3 fr. le pied ; choux de Bruxelles, 3.50 à 4 fr. la livre ; choux-fleurs, 4 à 5 fr. la pièce ; salades pommées, 1.50 la pièce ; scarolles et endives, 1.50 la pièce ; chicorée de Bruxelles, 3.75 à 4 fr. la livre ; carottes, 1 fr. le kil. ; navets, 1.50 le kil. ; poireaux, 0.50 et 0.75 la botte ; salsifis, 2 à 2.50 la botte ; haricots secs, 5.50 à 6 fr. le kil. ; épinards, 3 fr. le kil. ; pommes, 1 à 1.50 le kil. ; poires, de 5 à 6 fr. le kil.

A Bruay-en-Artois, 2. — Beurre, la livre 15 à 16 fr. ; œufs, les 26, 34 fr. ; Camembert 5 fr. ; maroille 13 fr. ; gruyère 25 fr. ; hollande 21 fr. ; pommes de terre 0.50 le k. ; carottes 0.75 le k. ; navets 1 fr. ; oignons 2 fr le k. ; haricots 10 fr. le pot ; poules de 25 à 35 fr. pièce ; poulets de 25 à 35 fr. p. ; canards de 25 à 40 fr. p. ; lapins domestiques de 5 à 40 fr. ; Boucherie à la livre suivant catégorie : bœuf 7 fr. ; jambon 24 fr. ; veau 9 à 13 fr. ; cheval 8.50 à 16 fr.

BOURSE DE LILLE

du 3 Janvier 1940

CHARBONNAGES. — Albi, 900, 920 ; Aniche, 1322, 1375 ; Anzin, 615, 690 ; Béthune, 6325, 6365 ; (dixième) 629, 631 ; Bruay, 1020, 1035 ; (dixième), 103, 104.50 ; Carvin, 737, 773 ; Clarence, 101, 101 ; Comm. Fourch., 620, 620 ; Courrières, 243, 241 ; Dourges, 1078, 1071 ; Lens, 335, 336 ; Liévin C. 30 s., 5.700 5.750 ; Merlebe 70e, 506, 505 ; Ostricourt, 1088, 1140 ; Thivencelles, 152, 152 ; Vicoigne, 545, 549.

GAZ ET ÉLECTRICITÉ. — Artois F. et L., 172, 172 ; Béthunoise, 190, 193 ; Contin. du Gaz, 1150, 1140 ; Elect et G. Nord, 335, 338 ; Elect. Nord, 316, 325 ; Energ. Electr. N. Fr., 308, 326.

MÉTALLURGIE. — Aciéries Nord, 255, 263 ; Constr. Mécan. 202, 212 ; Denain et Anzin, 1415, 1435 ; Fives-Lille, 625, 632 ; F. et A. Mar. Hom., 457, 470 ; F et A. Nord et Est, 620, 640 ; Mat Franco-Belge, 1360, 1360 ; Jeumont, 320, 324 ; Part., 690, 680 ; Louvroil M.-Aulin, 500, 510.

INDUSTRIES DIVERSES. — Agache Fils, 442, 436 ; Fil et Filter. Fr. 450, 450 ; Le Blan et Cie, 320, 344 ; Sains Frères, 263, 276 ; Tiberghien, 153, 153.

VALEURS DIVERSES. — Cim. Boulonnais, 240, 240 ; Ciments Français, 1345, 1330 ; Mat. Const. Loiane, 171, 170 ; Engrais d'Auby, 190, 185 ; Glaces Verr. sp N., 2.380, 2.250 ; Kali Sainte-Thérèse, 913, 943 ; Kuhlmann, 835, 855 ; Saint-Gobain, Ch. C. 2.400, 2.420 ; Asturienne Mines, 213, 235 ; Tekkah, 1.525, 1.580 ; Béthunoise d'Alim., 395, 395 ; Hénin, 140, 150.

OBLIGATIONS. — Département du Nord 1921, 505 ; 1923, 530 ; 1927, 514 ; 1931, (bon 2.000), 1.800 ; 1935, 920 ; 1938, 900 — Département du Pas-de-Calais, 622 ; 1929, 940. — Lille 1935, 466. — Crédit National 1919, 530 ; 1920, 505 ; 1923 (février-août), 522 ; 1923 (avril-octobre), 543. — Eglises dévastées (Gr. de Reconst.) 1928 5 %, 970 ; 1931, 860. — Union Financière du Nord et de l'Est, 435 — Artésienne de Force et Lumière 1929, 740 ; 1931, 746 ; 1935, 790 — Escaut (Métallurgique de l') 900. — Senelle-Maubeuge 1930, 815 ; 1931, 1.670. — Agache Fils, 480. — Glorieux et De Pierrepont, 615. — Motte-Bossut fils 6 %, 925. — Nicolle (Etablissements L.), 970. — Peignage de Tourcoing, 660. — Société de Filature (Anciens Etab. Desurmont et Fils), 650. — Chicorées Supérieures (Société Industrielle), 965. — Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 810 — Immobilière de l'Artois, 750 — Anzin 1936, 890. — Beerlingen, 812. — Bruay 1932, 941. — Drocourt 1905 et 1911, 381 — Escarpelle 1904, 1907 et 1909, 375. — Ferfay 1910, 388. — Liévin 1928, 437.

COUPONS ANNONCÉS

3 Janvier. — Thiant (Boulonnerie et Ferronnerie de) (solde). N° 43. Coupon net à payer : porteur, 64.35.

15 Janvier. — Liévin (acompte) N° 29. Coupon brut, 5 ; net à payer : nominatif, 4.10 ; porteur, 3.26. — Béthune d'Eclairage et d'Energie. N° 31. Coupon brut, 13.50 ; net à payer : nominatif 12.67 ; porteur, 11.39.

BOURSE DE PARIS DU 3 JANVIER 1940

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
PARQUET COMPTANT		
3 % perpétuel	77 20	77 10
3 % amortissable	78 50	
4 % 1917	78 20	78 40
4 % 1918	77 95	78
5 % 1920	113 15	112 60
4 % 1925	182	182
4 % % 1932 A	85 40	85
4 % % 1932 B	84	85
4 % % 1937	425	422 15
Obl. Trésor 4 % 1923	965	975
— 5 % 1934	655	642
— 5 % 1935	950	965
Chem. de fer Etat 4 %	452	248
— 5 %	388	385
P.T.T. 5 % 1936	508	506
— 6 % % 1939	409	
— 5 % 1934	941	934
— 5 % 1936	955	966
Obl. Tr. 4 % 1936 B	125 50	125 90
Dons Trésor 4 % 1933	1056	1030
— 5 % 1934	1058	1027
— 4 % 1934	1033	
— 4 % 1935	1020	1022
— 5 % 1937	1020	1035
Caisse autonome 4 %	485	493
Crédit National		
5 % 1919	535	535
5 % 1920	500	502
Juillet 1922	540	530
Janvier 1923	535	534
Juin 1923	525	524
Janvier 1924	549	525
5 % 1932	509	501
6 % % 1932	1001	1030
5 % 1934	1000	1000
5 % 1935	1000	1000
5 % 1937	1006	1018
6 % 1938	1050	1050
Dép du Nord 6 % 1921	861	860
Banque de France	8750	8750
Crédit Commercial	534	521
Société Générale	768	763
Sues Actions	18 300	19000
Chem. de fer Etat	595	590
— Lyon	850	850
— Midi	741	719
— Nord	873	860
— Orléans	853	851
Métropolitain	795	798
Electr. Paris	660	670
Elect. et Gaz du Nord	320	325
En Elect. Nord Fr.	308	305
Thomson Houston	235	240
Nord-Est	625	640
Denain-Anzin	1405	1410
Schneider	1740	1745
Tréfilerie du Havre	1410	1400
Béthune 10e	635	630
— actions	6280	6400
Courrières	240	242 80
Lens	329	325
Mariée	505	505
Vicoigne	540	534
Soléo	99	98
Kali Ste-Th. 1910	909	890
Kuhlmann	845	850
Peugeot	475	480
Pollet-Chausson	439	450
Plan Young	121	149
Egypte unif.	2790	2318
Japon 1907	1580	1585
Russe consolidé	4	
Royal Dutch	67700	67990
Suierie Egypte	1134	1149
Electrique L.-R.-T.	107	105
Cotonnière St-Quentin	55	
Le Blan et Cie	330	358
Pérenchies	436	420
Saint-Frères	262	275
Aciéries de Longwy	207	257
— du Nord	255	257
— Paris-Outréau	1755	1820
— Samb. et Mse.	400	391
Arbel	739	775
Atel. et Ch. France	378	
Construct. Nord Fr.	382	370
Construct. mécan.	213	218
Fives-Lille	620	610
Jeumont act.	281	329
Louvroil	510	500
Senelle Maubeuge	600	622
Aniche	1340	1380
Anzin	805	850
Bianchi	1175	1190
Carvin	755	770
Douges	1090	1071
Lagny-les-Aires	25	
Ostricourt	1088	
Lille-Bonnières Priv.	650	650
Lille-Bonnières Ord.	291	301
Verreries Aniche	600	625
Ciments Français	1310	1320
Ciments Boulonnais	240	
Cim. Or Sté-Ben.	4175	4100
Bokanowski	71	
Marseil. de crédit	620	
Zinc Silésie	32	
Asturienne des Mines	234	235
St-Raphaël		
BANQUE COMPTANT		
Bruay	1005	1060
Clarence	101	
Liévin cp 1930	5750	5750
La Lucette	320	330
Tubize	42	
PARQUET TERME		
Banque de France	8800	8700
Banque de Paris	1030	1010
Union Parisienne	534	510
Comptoir National	840	835
Crédit Foncier	3040	2900
Crédit Lyonnais	1550	1645
Pennaroya	505	494
Gafsa	1023	1033
St-Gobain	2495	2415
Citroën	528	539
Say	828	814
Foncières Egypte	4116	4180
Canadian Pacific	295	297
Wagons-Lits	51	51
Central Min.	3070	3090
Montecatini	282	278
Rio-Tinto	3313	3267
Norvège Azot	1948	1940
BANQUE TERME		
Alby	917	926
Bruay 10e	101	
Caoutchoucs	236	242
Chartered	223	227
De Beers ord.	1272	1265
Goldfield	499	528
Huile de Pétrole	289	298
Lévin Act.	188	168
Malacca ord.	213	214
Mexican Eagle	75	77 50
Pernod	795	795
Randmines	1555	1560
Shell Transp.	625	627
Silva Plana	49 50	49 55
Tanganyka	60	62
Tharsis	423 50	428
Vieille Montagne	1485	1520

OBLIGATIONS. — Ville de Paris : 1871, inc. ; 1875, 450 ; 1876, 667 ; 1892, 231 ; 1894-96, 217 ; 1898, 274 ; 1899, 232 ; 1904, 242 ; 1910 2 3/4, 215 ; 1910 3 %, 304 ; 1912, 270 ; 1928 5 %, 663 ; 1929 4 1/2, 700 ; 1930 4 %, 790. — A Lots 1930 4 %, 733 ; 1931, 4 %, 716 ; Fortif. 4 %, 680 ; 1933 4 1/2, 760 ; 1934 5 1/2 %, 924 ; 1934 5 %, 840 ; 1935 4 %, 840 ; 1937 5 1/2 %, 990 ; 1938 6 %, 990.

FONCIÈRES. — 1833, 245 ; 1885, 276 ; 1/5, 60.25 ; 1895, 302 ; 1903, 284 ; 1909, 140 ; 1913 3 1/2 %, 300 ; 1913 4 %, 452 ; 1930 4 1/2 %, 728.

COMMUNALES. — 1880, inc. ; 1891, 265 ; 1892, 300 ; 1899, 289 ; 1905, 261 ; 1912, 239 ; 1926, 590 ; 1927, 505 ; 1929, 592 ; 1930 4 %, 725 ; 1931 4 %, 751 ; 1931 3 %, 736 ; 1932, 775 ; 1933 5 %, 860 ; 1934, 979 ; Bons 1887, inc. ; 1888, inc. ; Panama oblig. 121.

CHANGES. — Londres, 176.625 ; New-York, 43.80 ; Belgique, 735 ; Hollande, 2.329 ; Italie, incoté ; Suisse, 985.

B
Imp du Réveil du Nord
186, rue de Paris, Lille
Le Gérant : Emile GEST

GENOUX RAIDES ET BLOQUÉS

Avec le Gandol, ils retrouvent leur souplesse

Lisez cette lettre de Mme Veau, Sentier de la Terrasse, à Montreuil (Seine) : « Souffrant d'un rhumatisme douloureux depuis très longtemps, sans que les différents traitements que j'ai suivis aient pu me soulager, j'ai eu l'idée de faire une cure de cachets de Gandol. Elle m'a parfaitement réussi et je ne ressens plus aucune douleur ».

C'est parce qu'il arrête la surproduction de l'acide urique que le Gandol réussit là où les autres traitements ont échoué. Grâce à lui, ce poison du sang ne se reforme plus après avoir été éliminé. Aussi le soulagement est-il complet et définitif. La boîte de Gandol pour 10 jours (en cachets, ne fatiguant pas l'estomac) 14 fr. 60 Toutes pharmacies.

Pour vos Maux D'ESTOMAC

BRULURES
AIGREURS
GASTRITES
DYSPEPSIE

POUDRES de COCK

Baume Tue-Nerf Mirigo
RAGE DE DENTS

Asthmatiques - Bronchiteux
Gazes - Emphysémateux
Malades du Poumon

Les Laboratoires du Dr Dupeyroux, 5, rue Dr-Lancereaux, Paris, adressent sur demande timbrée, brochure de démonstration d'Illair Dupeyroux, Sauveur du Poumon.

POTAZOTE
de la S.A Chimique de la Gde Garoille
Vente par St Gobain
Produits Chimiques
Lpl des Sousseies PARIS
et ses Agents régionaux
M. VAN HOUVE, à Louvain-sur-Cagnotte (Pas-de-Calais) fumera cinquante sacs d'engrais « POTAZOTE » pour obtenir 1.500 kgs de betteraves.

PUBLICATIONS LÉGALES

Etude de Me CHATTELEYN, avoué 27, Boulevard Vauban, Lille

DIVORCE

Suivant jugement rendu par défaut le 1er Juillet 1939, enregistré, le Tribunal civil de Lille a prononcé le divorce entre Mme Gabrielle DAVID, épouse DAMERS, Beursang, 7, à Louvain (Belgique), Et : M. François DAMERS, rue du Cimetière, 9 à Haluin (Nord), au profit de Madame DAMERS-DAVID.

Pour extrait :
(signé) CHATTELEYN.
7106

AVIS DIVERS

VOIES URINAIRES SYPHILIS
Prostate. Rétrécissement. Impuissance Femmes. Ulcères. CLINIQUE U. S. D LENS, 9 rue Michelet Vend 8 à 18 h LILLE, 124 rue de Tournai, lundi, jeudi 8 à 19 h — Valenciennes, 11, rue du Rempart, mercredi 8 à 19 h dimanche 8 à 13 h — Douai, 34 bis, rue du Canteleu, mardi 8 à 16 h 30

COMPTOIR CENTRAL
38, rue Gustave-Delory, à LILLE continue ses achats de BIJOUX et débris, pièces argent démonétisées et argenterie AUX PLUS HAUTS COURS 8329

Prostate ou Hémorroïdes
Guérison radicale garantie par Plantes. Méthode nouvelle scientifique sérieuse de confiance. Plantes suppositoires 40 fr. fco. Pharmacie Populaire BIAT, 61, rue Brun-Pain, Tourcoing. 8318

RECHERCHE licence taxi, n'importe quelle région. DAFFE Marcel à Cauchy (Nord). 9102

Tôles Ondulées Galvanisées
NEUVES et d'OCCASION disponibles
Fibro enduit. Plaques Planes. Carton bitumé. Tuiles Mécaniques
LIVRAISON DOMICILE
LEROY-MERLIN, STOCK AMERICAIN
76, Rue de la Gare, NŒUX-LES-MINES 8331

MIEL DE TABLE blanc surfin franco gare France. Postaux 5 k. 60 fr. ; 10 k. 127 fr. Envoi contre mandat C. C. 804-30 Paris. HANNEQUART, Apiculteur, VINEUIL (Indre).

AUTOMOBILES

ACHAT Véhicules Automobiles. Vente pièces récupérées. Jean CIBIE, 128, rue Paul Latargue, LILLE. 7211

La Brasserie de Mons-en-Barœul recherche camion-auto, 5 ou 5 tonnes, en bon état, Renault de préférence. 8041

Arrêtez ce RHUME avec le "THERMOGÈNE"

Traitement radical des Rhumes, Bronchites, Grippes, Maux de Gorge.

VOUS avez pris froid, vous commencez à tousser ; frissonnant dans vos vêtements, vous ne pouvez vous réchauffer. Ce soir, sans faute, en vous couchant, mettez une feuille de Thermogène sur votre poitrine. La Chaleur Révulsive que dégage le Thermogène décongestionnera vos poumons en faisant affluer, sur 900 centimètres carrés de peau, le sang qui les engorge. Dès le lendemain matin vous vous sentirez mieux. Vaquez alors à vos occupations en gardant votre Thermogène sous vos vêtements, son action se prolongera aussi longtemps que vous le conserverez et, de plus, il vous évitera les refroidissements. Le Thermogène est un remède si simple, si pratique et si efficace que des millions de gens l'emploient chaque année. Toutes Pharmacies : seulement 9 fr. la boîte.

CAISSE FRATERNELLE
DE CAPITALISATION
Société Anonyme au Capital entièrement versé de Vingt Millions
Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938

La seule société de capitalisation garantissant :
1° le maximum des avantages
2° la participation gratuite aux bénéfices.

DOUZE TIRAGES PUBLICS GARANTIS PAR AN
au siège social le dernier jeudi de chaque mois à 8 heures.
Tout titre porte une combinaison de trois lettres.
Trois roues mobiles désignent chaque mois cinq combinaisons de trois lettres.
Un titre sur 3.125 remboursé par mois. (Près de 1 sur 16 en 25 ans, durée du tarif actuel)
Tout titre participe au tirage et les cotisations échues ont été payées jusqu'à celle du mois précédent inclusivement.

Reserves Un Milliard
0 0 0
TARIF MINIMUM

BÉNÉFICES versés aux Adhérents
en plus des sommes garanties
Exercice 1934 : 5 millions 567.626 f.
» 1936 : 9 millions 380.784 f.
» 1938 : 10 millions 921.842 f.

TIRAGE D'AMORTISSEMENT DU 31 DÉCEMBRE 1939

Combinaisons sorties à ce tirage	BEV	QZR	ZYG	FDQ	TYI
Nombre de titres en cours portant ces combinaisons	37	26	26	37	19
Titres remboursables :					
3 Titres de 100.000 francs	»	1	»	1	1
7 Titres de 50.000 francs	»	»	3	1	3
9 Titres de 25.000 francs	2	3	1	2	1
53 Titres de 10.000 francs	20	8	5	13	4
48 Titres de 5.000 francs	14	11	9	8	8
1 Titre de 2.500 francs	»	»	1	»	»
24 Titres de 1.000 francs	1	3	4	14	2

145 TITRES REMBOURSÉS POUR 1.671.500 FR.

3 Titres de 100.000 francs
Mme Debaussy Herm. à Basuel (N.)
M. Lapère, route Nationale, Wattignies (Nord).
Mme Thibault, rue de Bapaume, Arras (P.-de-C.)

7 Titres de 50.000 francs
M. Michel, E., Haudroy-Rocquigny (Aisne).
Mlle Bailly Marie, au Bourg, Chenay-le-Chatel (Saône-et-Loire).
Mme Lecrique Marceau, 30, rue Musette, Dijon (Côte-d'Or).
M. Lefebvre-Parez, cultivat., Basse ville, Bousbecque (N.)
M. Hucher-Hanot, Izel-les-Hameaux (P.-de-C.)
M. Adeline Pierre, Grainville Ymauville par Goderville (S.-Inf.)
M. Bozzonetti André, 25, r. Jeanne d'Arc, Vaucouleurs (Meuse).

9 Titres de 25.000 francs
M. Bernard Aug., Bully-les-Mines (P.-de-C.)
Mme Boyer, cité Sucrerie, Pithiviers (Loiret).
M. Dupont Alph., La Londe (S.-I.)
Mme Houvenaghel Céline Borre (N.)
M. Fouret Ch. Butscourt (M.-M.)
M. Suhart D., Cerisy-la-Forêt (M.)
M. Corcambeck, Athée par Villers-le-Pot (C.-d'Or).
M. Doussin Landelles et Coupigny (Calvados).
M. Depoers, boucherie, Les Moëres (Nord).

53 Titres de 10.000 francs
M. Leleu, Tincquettes-Tincques (Pas-de-Calais).
pour 6 Titres de 10.000 francs, soit ..... 60.000 fr.
Mlle Machelard M.-Th., Monterieux (Aisne).
pour 5 Titres de 10.000 francs, soit ..... 50.000 fr.
M. Decourcelle, Bar Tombée Willot Locon (P.-de-C.)
pour 4 Titres de 10.000 francs, soit ..... 40.000 fr.
M. Gaillard-Lemale, rentier, Lucquy (Ardennes).
M. Turpillot, Magrave, par Gaillac (Tarn).
M. Brement-Debotte, Quœux (P.-C.)
M. Pélerin Marcel, Le Tronquay (C.)
M. Depret-Delhaye, 1, Bd d'Italie, Mons.
M. Very M.-R., charc., Deols (Ind.)
Mme Dobier, 16, rue Bouronfrères, Moulins (A.)
M. Noppe, 99, r G.-Delory, Tourcg.
Mlle Maille Gisèle, La Longueville (Nord).
M. Masquelier D'Halluin, Lye-les-Lannoy (N.)
Mlle Monanteuil, 9, avenue Gare, Avesnes (N.)
Mlle Butez Ant., Malo-l-Bains (N.)
Mlle Lemaire Raym., Quessy-Cité (A.)
M. Philippon, Maréchal des logis, Moulins (A.)
M. Fabert, 28, rue Nève, Bar-le-Duc (Meuse).
M. Champroux Léon, Suilly-la-Tour (Nièvre).
Mlle Querre, chemin Jolivettes, Sens (Yonne).
M. Caron C., cult., Riencourt (P.-C)
M. Deleersnyder, 25, r. Victor-Hugo, Hannoy (N.)
Mlle Barnard, Monthiart, par Bellegarde (L.)
Mlle Gourguechon Germ., Criquiers (S.-I.)
Mme Elard M.-L., 10, r. Payen, Reims (Marne).
M. Verdavaine P., ingénieur, St-Waast (N.)
M. Lefebvre-Cotteret, St-Quentin (A)
M. Dumenil Alph., Valmont (S.-Inf.)
M. Quillerier, boucher, Etampes (S.-et-O.)
M. Bastien, négociant en bestiaux, Vitré (Ille-et-V.)
M. Valaut Félix, Paray-le-Monial (S.-et-L.)
M. Surchayer, vole Blanche, Isbergues (P.-de-C.)
Mlle Bodard Andrée, Chaions-sur-Marne (M.)
M. Fuselier Pete J., Vrigne-s-Mense (Ard.)
M. Marchand M., Petite Rive Mazilly (Hte-S.)
M. Baut Ant., Brâzey-en-Plaine (Côte-d'Or)
M. Graux Robert, Douriez (P.de-C.)
M. Caron P., La Neuville-les-Corbie (Somme).
Mlle Durand Yvette, Vergies (Som.)
M. Pedieu Malliard, Tilloy-les-Conty (Somme).
M. Bataille-Duhot, Doual (N.)

48 Titres de 5.000 francs
M. Radanne, Ferrières-en-Bray (Seine-Inf.)
pour 3 Titres de 5.000 francs, soit ..... 15.000 fr.
M. Lion L., épicier., Miaunay (Som.)
pour 2 Titres de 5.000 francs, soit ..... 10.000 fr.
M. Smitarello Attilio, Revin (Ard.)
pour 2 Titres de 5.000 francs, soit ..... 10.000 fr.
M. Colas Lefévre, Authe (Ard.)
pour 2 Titres de 5.000 franc